

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3180

Société : RAM (RET)

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

SABIRI Said

Date de naissance :

05.11.52

Adresse :

64 Rue Ezzergafone
BD, LA GIRD NDE - PASS.

Tél. : 0668.81.81.24 Total des frais engagés : 470,00 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 14/10/2019

Nom et prénom du malade : Sabiri Said Age :

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : Ryelite dorsale

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

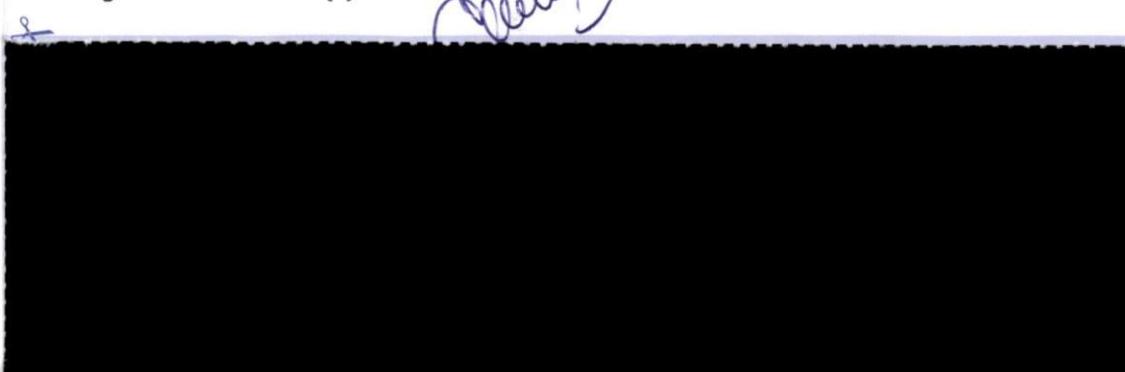
J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : 14/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :

Sabri



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
14/10/2022	CS	G		Hôpital Universitaire Internationale de Tunisie Pr. agrégée ASMAA HIZAM Urologie

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
	
	
	
	
	

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Biosie Médicale et Spéciale 107 Avenue 2 Mars Casablanca Tél. 022 009 044	16/10/22	f330+f30	470 Dhs

AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

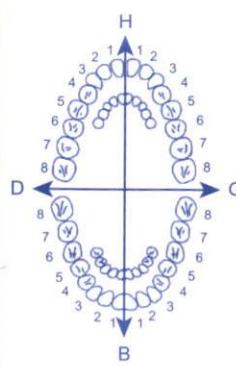
Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	C
00000000	00000000
35533411	11433553



[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

وصفة طبية Ordonnance

Casablanca, le : ٢٤/١٠/٢٠٢٢

N° Sabri
Said

- 1) Électrophorèse des protéines plasmatiques
- 2) Protéinurie de l'urine
- 3) Calcémie

LABORATOIRE ZAYTOUN
d'analyses médicales
Biologie Médicale et spécialisée
102, Avenue Z. Naciri Casablanca
Tél: 0522 865 054 Fax: 0522 865 055

Hôpital Universitaire International Cheikh Khalifa
Pr agrégée ASMAA HAZIEM
Neurologie
091183145

LABORATOIRE 2 MARS D'ANALYSES MEDICALES

Dr. BENCHEKROUN MHAMMED LOUTFI

Spécialiste en biologie médicale

102, Av 2 Mars quartier des Hôpitaux (en face de KFC)

Tél : 0522 865 054 - Fax: 0522 864 844 - E-mail: laboanalyses2mars@gmail.com

TP : 36339707 - ICE : 002 117477000018 - INPE : 093062271 - IF : 26070433 - CNSS : 1088383

RIB:021780000019002708996357

Facture

CASABLANCA , le 18/10/2022

N° facture : 22-09601

Édité le : 18/10/2022

Patient : Mr SABIRI Said

Date prélèvement 16/10/2022 10:18

Analyses	Nombre B	Montant
Calcium	30	40,20
Phosphore	40	53,60
ELECTROPHORESE DES PROTEINES	220	294,80
PROTEINURIE DE 24 H	40	53,60
Total B	330	442,20
APB	2,0	30,00
Total		470,00

Arrêtée la présente facture à la somme de : Quatre cent soixante-dix dirhams***





مختبر التحاليل الطبية 2 مارس

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES 2 MARS

DR. BENCHEKROUN MHAMED LOUTFI

Ancien Docteur Biologiste au CHU Ibn Rochd -Casablanca

Hématologie - Bactériologie - Virologie - Biochimie

Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Biologie de la Reproduction

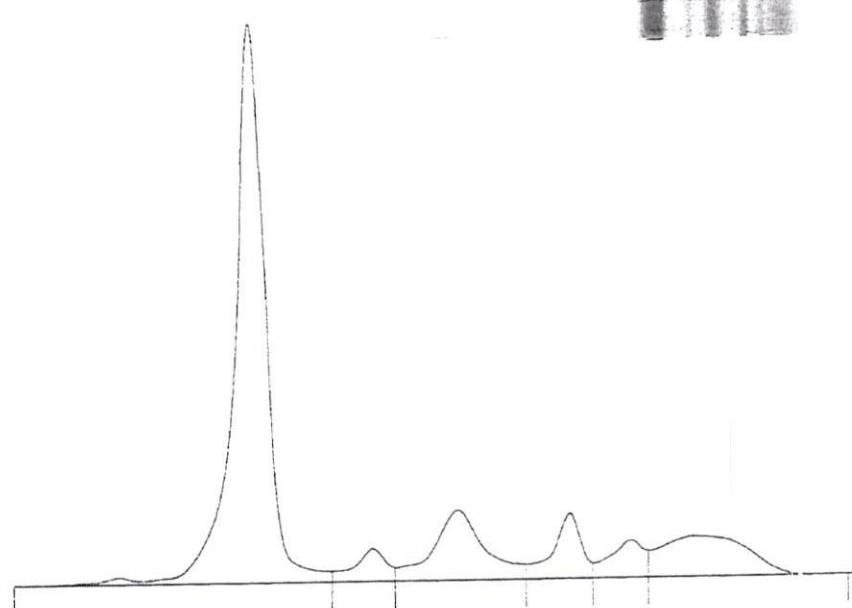
Dossier N° : 10221017057

Examen du: 18/10/2022

Nom/Prénom: SABIRI SAID

Echantillon N°: 2

Electrophorèse des protéines sériques Technique capillaire: Minicap Flex Piercing



Nom	%	Normales %	g/L	Normales g/L
Albumine	60,9	55,8 - 66,1	40,8	40,2 - 47,6
Alpha 1	3,7	2,9 - 4,9	2,5	2,1 - 3,5
Alpha 2	12,6	> 7,1 - 11,8	8,4	5,1 - 8,5
Beta 1	6,5	4,7 - 7,2	4,4	3,4 - 5,2
Beta 2	4,5	3,2 - 6,5	3,0	2,3 - 4,7
Gamma	11,8	11,1 - 18,8	7,9	8,0 - 13,5

Rapp. A/G : 1,56

P. T. : 67,01 g/L

Profil Eléctrophorétique D'allure Normal , à comparer aux Données cliniques et biologiques.

Horaires d'ouverture : Toute la semaine 7j/7 de 7h30 à 19h30 - (Prélèvement à BioMérieux)

102, Av 2 Mars Quartier des Hôpitaux (en face de KFC) Casablanca - Tél: +212 522 865 054 / +212 522 864 844

urgences et RDV : +212 771 090 961 / +212 663 333 570 - Email : laboanalyses2mars@gmail.com - SiteWeb : www.laboratoire2mars.ma
IF : 26070433 - CNSS : 1088383 - TP : 36339707- INPE : 093062271 - ICE : 002117477000018



مختبر التحاليل الطبية 2 مارس

LABORATOIRE D'ANALYSES MÉDICALES 2 MARS

DR. BENCHEKROUN MHAMMED LOUTFI

Ancien Docteur Biologiste au CHU Ibn Rochd -Casablanca

Hématologie - Bactériologie - Virologie - Biochimie

Parasitologie - Mycologie - Hormonologie - Biologie de la Reproduction

Prélèvement du: 16/10/2022 10:18
Edition du : 18/10/2022

Mr SABIRI Said
Dossier N° : 161022-018



Date de Naissance : 05/11/1952

Page : 1/1

BIOCHIMIE

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Calcium (tech à l'Arsenazo III)	: 92,2 mg/L 2,6 mmol/L	(85 - 105) (2,4 - 2,9)	
Phosphore (dosage colorimétrique)	: 35,80 mg/L 1,15 mmol/L	(25 - 45) (0,8 - 1,44)	

ELECTROPHORESE DES PROTEINES
SERIQUES :

Voir compte rendu ci-joint.

CHIMIE URINAIRE

PROTEINURIE DE 24 H

		Valeurs Usuelles	Antériorité
Diurèse de 24 heures	: 950,00 ml		
Protéinurie sur échantillon	: 0,05 g/l	(Inférieur à 0,15)	
Résultat (g/24h)	: 0,05 g/24h	(Inférieur à 0,15)	

Horaires d'ouverture : Toute la semaine 7j/7 de 7h30 à 19h30 - (Prélèvement à domicile)

102, Av 2 Mars Quartier des Hôpitaux (en face de KFC) Casablanca - Tél: +212 522 865 054 / +212 522 864 844
urgences et RDV : +212 771 090 961 / +212 663 333 570 - Email : laboanalyses2mars@gmail.com - SiteWeb www.laboratoire2mars.ma
IF : 26070433 - CNSS : 1088383 - TP : 36339707- INPE : 093062271 - ICE : 002117477000018